



**LES SÉANCES DU CONSEIL SE TIENDRONT À HUIS CLOS
À COMPTER DE LA SÉANCE DU MARDI 13 OCTOBRE**

Étant donné que la MRC de Portneuf passe à l'état d'alerte maximale (zone rouge) en regard de la Covid-19, la plupart des mesures entreront en vigueur le dimanche 11 octobre. À cet effet, les séances du conseil municipal se tiendront à huis clos, à compter de la séance du mardi 13 octobre, et ce jusqu'à avis contraire. En tout temps, vous pouvez consulter les procès-verbaux sur le site internet de la municipalité. Aussi, les citoyens pourront consulter l'enregistrement des séances dès que possible sur notre site Internet (www.saint-casimir.com)

Dans ce contexte, les citoyens ayant des questions sont donc invités à les poser par courriel à : st-casimir@infoteck.qc.ca. Les questions devront être reçues avant 12h00 le jour de la séance et elles seront entendues le même soir.

Elles devront aussi :

- Être d'intérêt public;
- Contenir vos noms et adresses.

Les membres du conseil pourront y répondre lors de la même séance ou lors d'une séance ultérieure. Veuillez noter que les commentaires reçus avec absence de question ne seront pas traités.

Merci de votre compréhension.

René Savard

Directeur général et secrétaire-trésorier / 11 octobre 2020